



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME SUIVANT : RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement d'urbanisme suivant :

- Règlement numéro 2025-02 amendant le Règlement numéro 2024-01 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Ledit projet de règlement a été adopté lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2025. Il ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet dudit règlement est de modifier les dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en lien avec les bâtiments plus récents que l'année 1940.

La consultation publique sur ledit projet de règlement se tiendra **le lundi 5 mai 2025 à 18 h 45** à la Salle du conseil, située au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville. Au cours de cette séance publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Ledit projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal sur demande durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 9^e jour du mois d'avril 2025

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME SUIVANT :
RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01
SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 15 h 30 et 15 h 40, le 9 avril 2025. L'avis public paraîtra également dans le journal municipal Le Bermigeois d'avril-mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 avril 2025.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe